

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC63

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, après le mot :

« formations »,

insérer les mots :

« au niveau régional, national et européen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter que la région ne communique que sur les métiers ou formations présents dans la région. Il faut donner une ouverture nationale et européenne aux destins des jeunes, ce qui avec le développement d'Erasmus Pro nous paraît recommandé.